Réf. Farde e-Assemblées : 2488061

N° OJ : 62

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/11/2022

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 37.850,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 37.850,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2022:
- 2.000,00 EUR à l'asbl "Elles tournent" pour l'organisation du Festival "Graines de Cinéastes" ;
- 500,00 EUR à l'association de fait "Atomium-Louise" pour son fonctionnement 2022;
- 850,00 EUR à l'association de fait "Brocante Diksmuidelaan" pour l'événement KaaienFiestadesQuais ;
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Miauw" pour la programmation "Mercerie";

à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2022:
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Ceci & Sons" pour le "Coudenberg Sound Box Fest 2022";
- 5.000,00 EUR à l'asbl "Halolalune Production" pour la semaine du son 2022;
- 10.000,00 EUR à l'asbl "Maison de la Francité" pour la programmation d'une saison 100% femmes;
- 2.000,00 EUR à l'asbl "Zsenne" pour son fonctionnement 2022;
- 7.500,00 EUR à la fondation d'utilité publique Cinémathèque Royale de Belgique pour son fonctionnement 2022.

Annexes :